

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1- Objet de La Consultation et de l'Acte d'engagement

Cet acte d'engagement correspond à l'offre de base à La Consultation référencée C16/24, lancé par la Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et de Matériel Médical de Madagascar « SALAMA », pour la Fourniture « des produits tuberculoses et VIH ».

<u>ARTICLE 2 - Engagement</u>

Je soussigné (Nom, prénom)
agissant en tant que (qualité)
au nom et pour le compte de <i>(pouvoir de signataire à joindre)</i>
dont le siège est à (adresse professionnelle)
et faisant élection de mon domicile à (adresse personnelle)
Après avoir pris connaissance de la Mission de SALAMA en tant qu'Association à but non lucratif,
« d'approvisionner les Formations sanitaires publiques, et les Formations sanitaires privées à but non
lucratif, en Médicaments Essentiels génériques et en Consommables médicaux figurant sur la dernière Liste
Nationale éditée par le Ministère de la Santé Publique »
Après m'être personnellement renseigné, et avoir apprécié à mon point de vue, et sous mon entière
responsabilité, la nature et la difficulté des Fournitures à effectuer,
Me soumets et m'engage à livrer les Fournitures inscrites sur le bordereau récapitulatif de soumission, que
j'ai signé et accepté sans aucune réserve, moyennant le prix global DDP SALAMA ANTANANARIVO non
révisable de :
Résultant des prix unitaires, que j'ai établis moi-même.

ARTICLE 3 – Prix unitaire

Les prix unitaires du bordereau de quantités et de prix unitaires du présent Marché s'entendent DDP SALAMA ANTANANARIVO MADAGASCAR y compris la TVA.

ARTICLE 4 - Délais

Je m'engage en outre à livrer dans les délais convenus les fournitures des articles qui me seront attribués dans le cadre du présent Marché dans les délais indiqués par moi dans le bordereau de quantités et des prix unitaires.

J'ai pris bonne note des pénalités pour retard prévues ci-après :

P= V X R / 1000 dans laquelle

P = Montant des pénalités,

V = Valeur pénalisée (fourniture non livrée)

R = Nombre de jours calendaires de retard.

Le montant déductible sera plafonné à 10% du montant de la valeur pénalisée

<u>ARTICLE 5 – Règlement</u>

J'accepte les modalités de paiements suivants :

- -Mode de paiement : Par chèque pour les fournisseurs locaux et par virement bancaire pour les étrangers Conditions de paiement :
- 100% dans les 60 jours date de réception des marchandises contre une caution de bonne exécution égale à 10% du montant du marché

Ou, pour les marchés dont le montant totale est supérieur à 26 000 USD ou 20 000 EUR ou 90 000 000 MGA :

30% en avance contre une Garantie bancaire équivalente et une Caution de bonne exécution égale à 10% du montant du marché,

70% dans les 60 jours date de réception des marchandises

Les versements des sommes dues au titre du présent Marché seront effectués au
compte N°
ouvert auprès de
ouvert aupres de
à

au nom de.....

RIB original à insérer

ARTICLE 6 - Déclaration d'activité

Je déclare exercer, en conformité avec la réglementation et les usages professionnels en vigueur dans le
pays où est établi le siège de ma société, l'activité de fabrication, de négoce ¹ de Médicaments essentiels
depuis
années (en toutes lettres).
ARTICLE 7 – Déclaration de situation régulière
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit aux torts exclusifs de

pour laquelle j'interviens, que celle-ci ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées, soit à Madagascar, soit dans l'Etat où en est établi le siège.

ARTICLE 8 – Délai de validité de l'offre

Cet engagement me lie pour le délai de validité des offres pour toute commande notifiée en 2024.

Fait	
A	
Le	
Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de(sign	nature
(cachet)	
(Noms)	